

# SYNDICAT CFTC - DOUANES

Bâtiment Condorcet – Teledoc 322 - 6, rue Louise Weiss

75703 PARIS Cedex 13

☎ : 01 57 53 29 21

[cftc.douanes@douane.finances.gouv.fr](mailto:cftc.douanes@douane.finances.gouv.fr)



*La Vie à Défendre*

## Comité de suivi de l'accord signé le 17/05/2019

Le 18/09/2020, s'est tenu le comité de suivi de l'accord signé le 17/05/2019, à la Direction Générale, sous la présidence de Mme BRAUN-LEMAIRE, Directrice Générale.

Pour rappel, cet accord concerne des mesures d'accompagnement de réformes concernant la douane (indemnités, immobilier, Brexit, retraite, EPI et conditions de travail) comme suite aux grèves du printemps 2019.

En préambule, précision est faite par Mme la Directrice Générale que 7 sanctions disciplinaires du premier groupe ont été prononcées à l'encontre de collègues comme suite à ce mouvement social.

### - Mesures indemnitaires :

- 3 points supplémentaires d'ACF pour les agents OP/CO et AG et 2 points supplémentaires d'IRTI pour les agents de la surveillance ont été perçus en Juillet 2020. La même augmentation aura lieu en Juillet 2021.

### - Immobilier :

- La réfection des bâtiments et locaux se poursuit, la crise sanitaire ayant occasionné des retards. En complément, dans le cadre du plan de relance, Mme la Directrice Générale précise qu'une enveloppe supplémentaire conséquente sera allouée à la Douane et sollicite des propositions de projets de rénovation, de la part des organisations syndicales.

- Une réflexion est engagée sur la sécurité des bâtiments et des agents dans le contexte sécuritaire actuel.

### - BREXIT :

- Mme la Directrice Générale rappelle que cet accord est fortement corrélé à la situation sanitaire et aux relations internationales ; le protocole sur le Brexit est « en cours d'armement », les premières conclusions ne seront pas attendues avant 2021.

### - Retraite :

- La Directrice Générale a indiqué que l'Administration avait fait remonter auprès des décideurs les remarques des OS dues aux spécificités des agents des douanes et notamment de celles de la surveillance dans le cadre de la bonification (1/5) tout en assurant que le stock et le flux ne seraient que peu impactés par les nouvelles mesures sur les retraites.

La CFTC a demandé une précision sur ce que sont le « stock » et le « flux ». Reconnaisant une dénomination peu habile, sans pour autant l'abandonner, Mme la Directrice Générale indique qu'il s'agit des personnels.

### **La CFTC n'accepte pas que les agents soient considérés de la sorte et l'a fait savoir.**

La CFTC a rappelé que les années de bonification en surveillance doivent, même si l'agent n'a pas effectué 27 ans, être prises en compte, au prorata, pour les droits à pension.

### - Équipement de protection individuelle (EPI) et carnet à points :

- Les OS ont rappelé le problème récurrent des gilets pare-balles féminin qui ne tiennent toujours pas compte de la morphologie des agentes.

- Problème du carnet à points montagne qui n'a pas été augmenté en nombre de points. L'Administration au préalable indique vouloir poursuivre une réflexion sur les zones considérées de montagne.

**La CFTC sera attentive à ce qu'aucun site ne subisse un déclassement pour des économies de bout de chandelle.**

# SYNDICAT CFTC - DOUANES

Bâtiment Condorcet – Teledoc 322 - 6, rue Louise Weiss

75703 PARIS Cedex 13

☎ : 01 57 53 29 21

[cftc.douanes@douane.finances.gouv.fr](mailto:cftc.douanes@douane.finances.gouv.fr)



*La Vie à Défendre*

- L'Administration indique aussi poursuivre la réflexion sur le transport du HK, les ceinturons, les gilets tactiques, la tenue des personnels aériens et des motocyclistes.
- Les nouveaux véhicules, de cylindrée plus importante, sont disponibles pour être commandés.

## **- Organisation du travail en surveillance :**

En dehors des attaques régulières sur les droits syndicaux dénoncées par certaines OS, auxquelles la CFTC s'associe, les modifications des règles en matière d'affectation et l'obligation de mobilité créent inévitablement des difficultés importantes pour les agents.

A cela, Mme la Directrice Générale répond que la nouvelle organisation du travail et de ses conditions, à laquelle elle attache une grande importance, devra faire l'objet de discussions bilatérales dans le cadre du suivi de l'accord.

Mme la Directrice Générale précise les points suivants :

- La refonte de l'organisation du travail ne doit pas dégrader les conditions de l'activité des agents, mais les améliorer.
- La réflexion sur l'organisation du travail ne passe pas forcément par un changement de la quotité du temps de travail, mais si nécessaire cela pourra être étudié. Elle invite même l'ensemble des OS à une discussion sur une modification du temps de travail.
- Mme la Directrice Générale précise qu'il n'y a pas de mission pérenne (exemple : sûreté), et que la réflexion à venir devra tenir compte de ces évolutions.

## **La CFTC n'est pas dupe. Sous couvert d'une invitation douceuse, les grands chambardements sont en route.**

Les OS ont d'ailleurs rappelé que la cote de service en surveillance, ce n'est pas seulement prévoir l'organisation du travail, mais aussi déterminer la vie privée et sociale des personnels.

La CFTC a demandé à Mme la Directrice Générale si les missions des agents de la surveillance allaient faire l'objet d'une refonte, puisque de ces dernières découlent l'organisation du travail et donc la cote de service.

La CFTC a aussi interrogé Mme la Directrice Générale sur « l'empressement » à ouvrir des discussions sur l'organisation du travail et donc de la cote de service, alors que le sujet de l'intégration de la bonification des agents de la surveillance n'ayant pas 27 ans de surveillance dans leur droit à pension n'est toujours pas tranché.

Mme La Directrice Générale a répété, légèrement agacée, que ces discussions bilatérales rentreront dans le cadre de l'accord signé, sans pour autant répondre à nos interrogations.

## **Ce groupe de travail présenté comme un simple suivi d'un accord obtenu par les agents, laisse entrevoir des évolutions importantes pour les personnels.**

**Soyez certains que vos représentants CFTC seront très attentifs et à vos côtés.**

Votre représentant CFTC  
Lovet-Durbet Sébastien.

**CFTC-Douanes :**  
*Sur un autre ton.*